

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-4130-2020

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

**HYDRO-QUÉBEC
DISTRIBUTION**

Demanderesse

- et -

**REGROUPEMENT NATIONAL
DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU
QUÉBEC**

(ci-après «RNCREQ»)

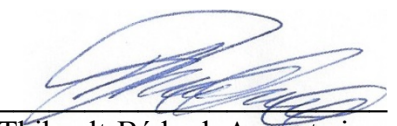
Intervenante

**DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2020-95 RENDUE AU DOSSIER
R-4041-2018 – Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires**

COMPARUTION

La procureure soussignée comparait au présent dossier au nom de l'intervenante Regroupement national des conseils régionaux du Québec (RNCREQ) sous toute réserve que de droit.

Montréal, 1er septembre 2020


Prunelle Thibault-Bédard, Avocate inc.
Procureure du RNCREQ